

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Ammonium nitrate

FDS-nombre : 000000020719

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.  
Selon l'article 14 (1) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006,  
il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de  
l'exposition ni une caractérisation des risques.

Nom Chimique : Nitrate d'ammonium

No.-CAS : 6484-52-2

Numéro d'Enregistrement  
REACH : 01-2119490981-27

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne

Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, : SafetyDataSheet@Honeywell.com

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

veuillez prendre contact  
avec:

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
: Centre de contrôle de poison:  
France: +33(0)145425959

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Matières solides comburantes Catégorie 3  
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
Irritation oculaire Catégorie 2  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

P308 + P313

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Étiquetage spécial de certains produits: : Les réglementations nationales et européennes pour la manipulation, la livraison et le stockage doivent être respectées.

### 2.3. Autres dangers

Protéger de toute contamination. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
Nitrate d'ammonium	6484-52-2 01-2119490981-27 229-347-8	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	100 %	

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

*Conseils généraux:*

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse.

*Inhalation:*

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

*Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

*Contact avec les yeux:*

Protéger l'oeil intact. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin.

*Ingestion:*

Si une personne est susceptible d'avoir avalé cette substance, et est encore consciente, lui faire boire d'eau. La conduire immédiatement chez un médecin, munie de cette fiche

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée  
Produits extincteurs en poudre  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Éviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.  
Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.  
À protéger de l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Aspiration sur le site indispensable. Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas broyer le produit. Porter un équipement de protection individuel. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Conserver à l'écart des matières facilement oxydables. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes.

*Mesures d'hygiène:*

Entreposer séparément les vêtements de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:*

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver à l'écart de la chaleur. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Prendre les mesures nécessaires pour que les récipients ne tombent pas. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Le produit est hygroscopique.

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

*Précautions pour le stockage en commun:*  
Tenir à l'écart des agents réducteurs.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Valeurs DNEL/PNEC

Des données sur DNEL ne sont pas disponibles.

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
Nitrate d'ammonium	Station de traitement des eaux usées: 16,9 mg/l	Assessment factor: 10
Nitrate d'ammonium	Eau douce: 16 mg/l	Assessment factor: 2
Nitrate d'ammonium	Eau de mer: 15,9 mg/l	Assessment factor: 2
Nitrate d'ammonium	Sédiment d'eau douce: 77,7 mg/kg dw	
Nitrate d'ammonium	Sédiment marin: 77,2 mg/kg dw	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463,

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme modifiée

**Honeywell**  
**Fluka™**

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision

12.03.2024

468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
Ne pas respirer les poussières.

### Mesures d'ordre technique

Sol lisse sans joints

Évacuation locale

### Équipement de protection individuelle

*Protection respiratoire:*

Type de Filtre recommandé:

P1

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:

Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143)

*Protection des mains:*

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

*Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

*Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- |  |   |   |
|--|---|---|
| (a) État physique                            | : | solide  |
| (b) Couleur                                  | : | incolore  |
| (c) Odeur                                    | : | inodore   |
| (d) Point de fusion/point de congélation     | : | env. 169 °C<br>à 1.013 hPa  |
| (d) Point de fusion/point de congélation     | : | >= 170 °C   |
| (e) Point/intervalle d'ébullition            | : | Non applicable<br>Décomposition   |
| (f) Inflammabilité                           | : | Ce produit n'est pas inflammable.   |
| (g) Limites inférieure et supérieure d'explo | : | Limite d'explosivité, inférieure<br>Non applicable                                      |
|  | : | Limite d'explosivité, supérieure<br>Non applicable                                      |
| (h) Point d'éclair                           | : | Non applicable  |
| (i) Température d'auto-inflammation          | : | Non applicable<br>n'est pas auto-inflammable  |
| (j) Température de décomposition             | : | 170 °C<br>Température de décomposition<br>Pas de décomposition en utilisation conforme. |

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

- (k) pH : 4,5 - 6,0  
Concentration: 50 g/l  
à 20 °C
- (l) Viscosité, cinématique : Non applicable
- (m) Solubilité(s) : Hydrosolubilité:  
1.877,0 g/l  
à 20 °C  
2.830 g/l  
à 40 °C
- (n) Coefficient de partage:  
n-octanol/eau : donnée non disponible
- (o) Pression de vapeur : négligeable
- (p) Densité et / ou densité  
relative : env. 1,72 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C
- (q) Masse volumique  
apparente : env. 850 kg/m<sup>3</sup>
- (q) Densité de vapeur  
relative : donnée non disponible
- (r) Caractéristiques de la  
particule : donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

- Propriétés comburantes : La substance ou le mélange est classé comme comburant  
dans la catégorie 3.
- Viscosité, dynamique : Non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

### 10.2. Stabilité chimique

$\geq 170$  °C

Température de décomposition

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Dangers liés à des réactions exothermiques

Se décompose par chauffage.

L'émission possible de produits de décomposition gazeux peut amener à une augmentation dangereuse de la pression.

Les mélanges avec les matières combustibles sont facilement inflammables et brûlent vivement, même sans apport d'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de toute contamination.

Tenir à l'écart des agents réducteurs.

Éviter le contact avec les matières combustibles (papier, laine, huile).

Éviter la formation de poussière.

Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

### 10.5. Matières incompatibles

Des matières combustibles

En tant qu'agent oxydant, attaque les matières organiques telles que bois, papier, matières grasses.

Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.

Poudres métalliques

Réagit au contact des bases fortes.

Agents réducteurs

Saleté

Composés polyhalogénés

Halogènes

Nitrites

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

Gaz nitreux  
Ammoniac  
L'oxygène

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### **(a) Toxicité aiguë**

*Toxicité aiguë par voie orale:*

DL50

Espèce: Rat

sexe: mâle et femelle

Valeur: 2.950 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Aucun décès.

*Toxicité aiguë par inhalation:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Toxicité aiguë (autres voies d'administration):*

donnée non disponible

##### **(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Classification: Non irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

##### **(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

Classification: irritant

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

**(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

**(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Type de cellule: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE Ligne directrice 473

**(h) STOT-exposition unique:**

donnée non disponible

**(i) STOT - exposition répétée:**

donnée non disponible

**(j) Danger par aspiration:**

Non applicable

### 11.2. Informations sur les autres dangers

*Propriétés perturbant le système endocrinien*  
donnée non disponible

*Autres informations:*  
donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*  
CL50  
Essai en semi-statique  
Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Valeur: 447 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

### *Toxicité des plantes aquatiques:*

CE50

Taux de croissance

Espèce: des diatomées

Valeur: > 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr

### *Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CE50

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 490 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CE50

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 226 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### *Biodégradabilité:*

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

## 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

## 12.7. Autres effets néfastes

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

Ne pas déverser dans les eaux de surface.  
Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:1942

IMDG:1942

IATA:1942

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:NITRATE D'AMMONIUM

IMDG:AMMONIUM NITRATE

IATA:Ammonium nitrate

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:5.1

IMDG: 5.1

IATA: 5.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:III

IMDG: III

IATA: III

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

IMDG Code segregation group (SGG2) - Ammonium compounds,

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
donnée non disponible

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII		Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE.
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : Nitrate d'ammonium: qualité technique	<b>Quantité:</b> 350.000 kg <b>Quantité:</b> 2.500.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1$ % (w/w) ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs		Contient des composés qui sont pas dans les listes suivantes

#### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances

Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

Nitrate d'ammonium : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

## Ammonium nitrate

31114-1KG

Version 1.6

Date de révision  
12.03.2024

---

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

---